

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

PUBLICITE LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Graslin — NANTES — (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-33 et 124-10
EXTRA-LOCALE :
AGENCE FRANÇAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs — PARIS
TELEPHONE : Richelieu 93-62

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

ORGANE CONFEDERE DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONEZ-NOUS
Ble et Syndicat 327-91
Engrais 141-95 et 157-42
N° de nos chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
202.10 pour la Coopérative,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense,
530.41 Synd. Prod. Légumes p^r Conserve.



A LA CHAMBRE, la Commission de l'Agriculture a adopté le principe de l'assurance obligatoire pour les calamités agricoles. Elle a décidé d'entendre sur la question de la récolte du blé le Ministre de l'Agriculture et le Directeur de l'Office du Blé...

AU SENAT, vient de se former un « groupe du blé ». Il s'est déclaré favorable au maintien des principes de la loi du 18 Juillet 1884, sous réserve des modifications que l'évolution économique et sociale a fait apparaître comme nécessaires...

REGIE DES ALCOOLS : Nous avons appris, avec plaisir, la nomination de M. E. Dubois, administrateur des Contributions indirectes, à la direction de la Régie commerciale et financière des alcools. M. Dubois connaît parfaitement toutes les questions qui intéressent la viticulture et les aspirations des cultivateurs.

DES JOURNEES DU BLE auront lieu à l'Ecole d'Agriculture de la Motte-Achard (Vendée), les dimanches 25 Juin et 2 Juillet, dans l'après-midi. Visite des bâtiments scolaires, de la ferme et des champs expérimentaux, comportant 20 variétés de blé à l'étude.

RACE PERCHERONNE : Le Concours de la race chevaline percheronne se tiendra cette année du 30 Juin au 2 Juillet, à Mézières-sur-Orne (Orne).

AUX ETALONNIERS : La Fédération nationale des Etalonniers tiendra son assemblée générale à Paris pendant le Concours Central des Reproducteurs, le 6 Juillet, à 18 h., Parc des Expositions.

COMMERCE DES ŒUFS : Le « Journal Officiel » du 18 Juin a publié le règlement d'administration publique, pour l'application de la loi du 1^{er} Août 1905, en ce qui concerne le commerce des œufs, ainsi qu'une circulaire aux inspecteurs et agents de la répression des fraudes, relativement à ce commerce.

EN ALLEMAGNE, la main-d'œuvre étant insuffisante, dix mille ouvriers agricoles italiens vont être expédiés en Allemagne pour faire les récoltes; des ouvriers du bâtiment italiens vont être également occupés à la construction d'usines allemandes...

COLLECTIVISME : En U.R.S.S., un décret vient d'être pris obligeant les paysans — qui ne seront autorisés à conserver qu'un hectare de terre en dehors de l'exploitation collective — à consacrer un minimum de 30 journées par an aux fermes collectives.

Nos pages spéciales :

Cette semaine :

La Page Chevaline

LE MARCHÉ DES CÉRÉALES SECONDAIRES

Depuis quelques semaines, les cours des céréales secondaires subissent un fléchissement très marqué, sans raison apparente.

Ce fléchissement ne peut être raisonnablement imputé ni à l'existence de stocks anormaux, ni aux perspectives d'une récolte excédentaire que l'état actuel des emblavures ne permet pas d'écarter.

Il est donc permis de penser que le marché des céréales secondaires subit une crise passagère, et que le retour à une situation meilleure doit être facilité par une restriction des offres des cultivateurs, qui peuvent ainsi, dans la mesure de leurs moyens, assurer la défense de leurs propres intérêts.

Cette restriction des offres sur le marché peut être normalement obtenue, par une utilisation plus large de ces céréales, dans l'alimentation du

Au 2^e Congrès d'Action Coloniale à Nantes

Une heureuse intervention du Président de notre Chambre d'Agriculture pour la sauvegarde de nos céréales secondaires

La grande presse quotidienne a publié, en détails, les travaux du 2^e Congrès d'Action Coloniale, qui s'est tenu à Nantes les 15, 16 et 17 juin, sous la présidence de M. Alcide Delmont, ancien sous-secrétaire d'Etat des Colonies. Le premier Congrès eut lieu l'an dernier à Marseille. Nantes, grande ville maritime et coloniale, grand port bananier, fut choisie en second, en raison de ses titres exceptionnels, de ses anciennes relations avec nos possessions lointaines des Antilles, de Saint-Domingue. Ne fut-elle pas, jusqu'en 1793, le marché de ventes de la Compagnie des Indes et l'une des plus riches villes du royaume ?

Il ne nous appartient pas de résumer ici les différents rapports présentés à cet important congrès national — voire « impérial » — ni à souligner l'importance de nos colonies, de ces vastes territoires d'outre-mer, sources précieuses de richesses et de débouchés pour la mère-patrie.

Des points de vue économique et agricole, nous avons bien souvent exposé à nos lecteurs les difficultés du problème, nées d'un manque de coordination entre nos productions coloniales et métropolitaines. Cette harmonie, cette politique d'ensemble est plus urgente que jamais, comme nous l'écrivions à nouveau le 27 mars dernier.

Les importations de céréales indochinoises en France susciteront, au deuxième Congrès de Nantes, un important débat. A la suite du rapport documenté de M. Pierre Mariotte, secrétaire du Syndicat des Exportateurs français d'Indochine, la parole fut donnée à M. Raymond Lefevre, président de notre Chambre d'Agriculture.

M. Lefevre reconnaît la clarté séduisante de l'exposé que vient de faire M. Mariotte. Il se doit cependant de faire entendre un autre son de cloche pour que le congrès puisse conclure ce débat en toute objectivité.

Par rapport à l'avant-guerre et aux années qui suivirent immédiatement la guerre, les importations de céréales secondaires ont considérablement augmenté.

Apogée en 1931-1932. A ce moment, la France commençait à peine sa crise agricole; alors que celle-ci sévissait depuis longtemps dans le monde entier.

Notre marché était peu ou pas protégé. Les paiements plus assurés en France que partout ailleurs; d'où ruée des céréales secondaires étrangères; 15 millions de quintaux.

Angoisse des agriculteurs français; mesures de protection dont bénéficiaient l'Empire. Conséquences : réduction très grande des importations de céréales secondaires étrangères, augmentations considérables des impor-

tations. Celles-ci, eu égard à leur valeur nutritive et leurs prix peu élevés, sont en ce moment d'un emploi particulièrement avantageux, comme le montre le tableau ci-après :

Nature des aliments	Prix moyen l'unité	Valeur nutritive
Tourteau d'arachide...	130	1 18
Mais d'Indochine	134	1 21
Riz	135	1 22
Seigle	95	0 95
Avoine	98	1 08
Orge	95	0 95

Cultivateurs, défendez le marché des céréales secondaires en faisant consommer au bétail vos seigles, avoines et orges. Vous réaliserez ainsi une économie certaine et immédiate, et vous éviterez l'abaissement des cours de ces produits.

tations coloniales qui passent de 4 millions à 13 millions de quintaux. Diminution de la surface cultivée en céréales secondaires en France : 2 millions d'hectares en 20 ans.

C'est le principe qui a jusqu'ici dirigé notre politique douanière, industrielle et franco-coloniale, à savoir : développer la production coloniale agricole en vue de l'exportation en France. Développer les exportations industrielles de France vers les colonies.

Du fait de cette protection industrielle très élevée, l'Indochine ne peut plus acheter à ses voisins; d'où manque de monnaie d'échange.

De plus, le fait que la piastre a été rattachée au franc et à l'or, l'Isle des marchés d'Extrême-Orient où règne la monnaie d'argent.

En même temps, les Pouvoirs publics encouragent le développement de la culture du riz et mais en laissant croire que la France est un débouché illimité.

Le marché des céréales secondaires métropolitaines est dévalué.

Mais les agriculteurs coloniaux ont autant à pâtir de la politique suivie. Les produits industriels métropolitains sont beaucoup trop chers pour eux qui voient des marchandises chinoises, japonaises, américaines infiniment moins chères.

Le débouché métropolitain pour leurs céréales secondaires est trop loin. Le riz vendu 80 à 100 francs en France est grevé de tels frais qu'il n'est payé au producteur qu'une vingtaine de francs.

Ce débouché est dangereux : l'extension de la production coloniale et sa vente en France ne pourra durer indéfiniment; un jour l'électeur français réagira avec violence et aura le dernier mot. Le réveil sera dur pour la colonie mal conseillée.

Les agriculteurs métropolitains et coloniaux se mirent donc d'accord (conférence impériale) pour une action profitable aux deux parties. Propositions très modérées :

Trouver des débouchés riz et mais vers l'étranger et surtout l'Extrême-Orient.

Développement de cultures de remplacement complémentaires, mais non concurrentes de celles de la métropole.

A la suite de cette utile et énergique intervention de M. Raymond Lefevre, le Congrès national adopta le vœu suivant :

Le Congrès, considérant que le gouvernement doit s'efforcer de donner à toutes les parties de l'Empire française une prospérité égale en évitant que les productions de ces diverses parties ne se portent concurrençant, mais en s'efforçant, au contraire, qu'elles se complètent ;

Emet le vœu, en ce qui concerne plus particulièrement les riz et mais indochinois :

- 1^o Que les consommations indigènes et locales en soient encouragées;
- 2^o Que les exportations de riz et de mais soient facilitées vers les pays étrangers par la conclusion d'accords commerciaux ;
- 3^o Que les cultures de remplacement soient encouragées.

Après avoir décidé que les prochains assises du Congrès de tiendront, en 1940, au Havre, M. Gheerbrandt résuma les différents rapports présentés au cours de ces trois journées d'études et d'action coloniale et tira les enseignements qu'ils comportent.

Tous les bons Français se réjouiront des efforts entrepris pour la mise en valeur de notre grand Empire. Et nos adhérents s'associeront à nous pour féliciter M. Raymond Lefevre de son intervention en faveur de nos agriculteurs — dont les intérêts ont été, trop souvent, méconnus !

R. Faivre.

Un brin de causerie



Tout venant à point à qui sait attendre. Les commerçants, à leur tour, allant pouvoir être récompensés de leur contribution à l'activité économique, point

par des réductions d'impôts ou de taxes, mais par une nouvelle décoration : le Mérite Commercial.

Ainsi en ont décidé M. Gentin, ministre du Commerce, et les hauts dignitaires du Gouvernement. Les dossiers de candidature devront être transmis par l'intermédiaire des préfets. Car l'est point question de la suppression des intermédiaires.

En somme, n'y a-t-il un décret qui vient à son heure et qui sera accueilli avec le sourire. Le sourire commercial.

Car y avait une injustice à réparer. Pourquoi que les jardiniers, les éleveurs, les vignerons, les boulangers, les instituteurs, les soldats, les officiers, les ouvriers, les pêcheurs, comme les chanteuses, les danseuses ou les artistes, connus ou inconnus, auraient tort leur décoration, alors qu'il y en avait point pour les honnêtes commerçants ? Un boutiquier valant pour sûr un autre citoyen, même conscient et enrubané.

Pisque le soleil luit pour tout le monde, les manes officielles peuvent bien déverser tout sortes de crânes, de rosettes ou de rubans, à ceusses qui les attendent et qui les méritent. Les hommes, après tout, sont comme des grands enfants, des éclopés à qui qu'on donne une croix.

Même que les Français seraient un peuple jeune, pisque c'est eux qui détiennent la palme... pour le nombre des décorations ! En les additionnant (civiles et militaires) on arriverait à une cinquantaine. Et la série continue avec le « Mérite Commercial ». En attendant le Mérite des belles-mères et des gendres. Le Mérite des chômeurs. On le Mérite de ceusses qui en ont aucun...

A force d'avoir trop de mérites, on finira par démériter. Pensez donc, à bout de quelques années, avec ces floraisons de rosettes, de palmes, de poireaux, de mérite social, de mérite maritime et tout, et tout, combien qui aura de citoyens et de citoyennes décorées ? On finira par s'offrir du doigt c'tui là qu'aura point de ruban à sa boutonnière. Et on dira : encore un qui voulait faire du chiqué !

Le grand Napoléon, en fondant l'Ordre de la Légion d'honneur, aurait-il pensé qu'il y aurait un jour une telle multiplication des dignités — plus de 202.000 à ce qui paraît ?

L'est vrai que a eu d'ampuis ben des batailles et des héros...

Même qui avant en des centaines de mille de croix de bois — les seules « croix » qui connaissent quasiment point d'amateurs !

maître jennot

Vers la standardisation des pommes de terre

Le Comité National Interprofessionnel a tenu, le 15 Juin, à Paris, une importante séance, au Ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Joffe, directeur-adjoint de l'Agriculture. De nombreux délégués représentant toutes les régions intéressées étaient présents, ainsi que les directeurs des Services Agricoles.

Tout le problème de la standardisation a été longuement discuté pendant plusieurs heures et les délégués ont établi un avant-projet qui sera soumis au Comité national; après quoi, en dernier ressort le Ministre de l'Agriculture prendra les décisions nécessaires.

Le Comité, en sa nouvelle séance du 22 Juin, s'est occupé de l'organisation du marché de la pomme de terre. Nous reviendrons sur ces intéressants débats.

L'état des Bâtiments Ruraux et les Paysans

On a beaucoup discuté et palabré sur le logement et l'état des habitations. M. Paul Reynaud n'a-t-il pas dit lui-même : « La France entière épuise ses réserves, elle vit sur son capital. Nos maisons vieillissent, elles se dégradent, on ne les renouvelle pas ».

Cette parole s'appliquait à tous les bâtiments et habitations français. Elle s'applique encore infiniment mieux encore aux bâtiments ruraux. Depuis 1930, en particulier, on ne construit plus à la campagne et on répare bien peu, juste le strict nécessaire; l'état de nos maisons paysannes laisse de plus en plus à désirer.

Le fait est compréhensible. Le revenu paysan n'a cessé de diminuer depuis cette date; la valeur de la production agricole était alors estimée à 120 milliards; aujourd'hui, elle atteint à peine 70 milliards et cela malgré les dévaluations successives.

Pendant ce temps, le prix de la construction a augmenté dans des proportions énormes; les Cahiers Généraux de la Paysannerie nous donnent à ce sujet des indications très intéressantes. En Vendée, le prix du mètre cube de maçonnerie est passé de 70 à 125 francs; un village du Finistère pour la même période indique les chiffres suivants : 80 et 125; Loire-Inférieure : 90 et 140; dans l'Isère : 90 et 150.

Par rapport à l'avant-guerre, la différence est plus grande encore. Dans certaines régions, on estimait qu'avant la guerre, la somme nécessaire à un propriétaire pour reconstruire tous ses bâtiments représentait 10 ans de fermages; aujourd'hui, ce la représente 50. Ce qui est vrai pour les exploitations affermées est également vrai pour celles exploitées directement.

On conçoit alors facilement que les bâtiments soient en mauvais état. Les conséquences de cet état de choses sont néfastes. Non seulement le capital diminue, mais tous les corps de métiers; tous les artisans qui, à la campagne, vivent des bâtiments : maçons, charpentiers, couvreurs menuisiers, peintres, subissent une crise de plus en plus dure. La vie des bourgeois ruraux s'en ressent, l'appel de la ville et des grosses entreprises se fait sentir de façon encore plus forte. Ce sont encore les Cahiers Généraux de la Paysannerie qui nous donneront le résultat de cette évolution : en Haut-

te-Saône, le nombre des artisans est en régression, en Gironde, dans une commune assez importante, les charpentiers et maçons ont disparu depuis la guerre.

Quelle, sont les mesures prises pour tenter un renouveau de construction rurale? Hélas, pas grand chose. On a donné des avantages mais les décrets ont vu la reprise du bâtiment en général et rien de spécial n'a été fait pour les bâtiments ruraux. Ou plutôt, on a donné aux paysans des facilités pour emprunter l'argent nécessaire : des prêts à long terme sont accordés à intérêt restreint. Mais qui donc aujourd'hui, dans les conditions de tension dans lesquelles nous vivons, oserait emprunter à long terme pour améliorer ses bâtiments? De tels emprunts nécessitent une longue période de paix et la certitude de pouvoir ultérieurement rembourser. Enfin les garanties demandées sont sérieuses. C'est l'hypothèque du bien et les paysans n'aiment pas en arriver là.

Des avantages ont été prévus, il y a quelques mois pour ceux qui, cette année, entreprendraient des constructions ou des réparations. Mais la limite minimum de ces réparations doit être de 10.000 francs. Il est compréhensible qu'on ait fixé ce chiffre pour les constructions urbaines. Mais on a une fois de plus oublié que la France est un pays de toute petite exploitation : 10.000 francs, c'est une somme pour les petits propriétaires qui ont été atteints, l'an dernier, par la fièvre aphteuse ou la réchercasse et est hiver par la gelée.

C'est la multiplication des petites réparations qui pourraient remplir le carnet de commande des artisans dans les communes rurales. C'est leur multiplication qui pourrait leur donner sur place le travail qu'ils envisagent d'aller chercher en ville, on parle beaucoup à l'heure actuelle de la défection des campagnes, la désertion des artisans ruraux en est un des principaux éléments.

Si l'on veut reconstruire une vie rurale saine, si l'on veut que nos bourgs et nos villages connaissent un renouveau, il faut de toute urgence prendre des mesures spéciales adaptées à la structure paysanne. En ce qui concerne l'encouragement à la reconstruction, il est nécessaire d'étudier et de prendre des mesures spéciales adaptées à des conditions spéciales.

La Prospérité du Maroc

Notre confrère Jean Pierre Gérard vient de faire paraître dans « La République » un article sur l'économie prospère du Maroc, prospérité due à la France. Nous en extrayons les passages ci-dessous pour nos lecteurs :

Le Protectorat vient de publier les statistiques de 1938. Elles sont éloquentes, rien qu'à les comparer à l'année qui l'avait précédée. Dans le seul espace de douze mois, le commerce total du Maroc a augmenté de 20 %; en deux ans, de 25. L'activité du bâtiment indique un mouvement de construction qui est allé croissant d'une année à l'autre de 40 % et sur deux années de 75 %.

Ces quelques chiffres donnent une faible idée de la richesse qui se développe sans cesse dans cet empire africain que les anciens auteurs arabes appelaient l'empire fortuné. Les colons français se voient non seulement remis de la courte crise qui les avait secoués de 1934 à 1936, mais encore complètement libérés de toutes charges par une politique libérale; ils connaissent des années magnifiques. Le vin, le bled, les oranges, les légumes, le bétail, tout cela est vendu superbement. L'exportation des primeurs est, de 1938 sur 1937, en progrès de 35 %, celle des agrumes de 45 %, celle des bêtes à corne de 115 %.

Tout cela est évidemment dû d'abord aux prodigieuses ressources naturelles d'un pays dont on s'aperçoit de plus en plus qu'il est l'un des plus pleins du monde en possibilités de toutes sortes.

Cette prospérité du Maroc, c'est nous, Français, qui l'avons faite, non seulement de notre sang, mais encore de notre or, car nos investissements financiers ont été là-bas considérables, mais aussi de ce qu'il y a de plus sacré au monde, notre travail.

Rien que l'aménagement des ports sur la côte atlantique, nous a coûté deux milliards de francs et quinze ans d'efforts. On sait généralement le pro-

digieux développement de Casablanca. On sait que cette étonnante création, surgie en plein bled, ne peut être comparée qu'à ce qui fut fait en Amérique. On sait moins que l'autre port du nord marocain, Port-Lyautey, a vu son tonnage passer de 190.000 tonnes en 1936 à 230.000 tonnes en 1937, et 270.000 tonnes en 1938. Quel est le port européen qui peut montrer une croissance pareille ?

Port-Lyautey est le grand port des agrumes, et nos colons ont à ce point développé la culture des agrumes que les surfaces plantées, qui étaient 12 à 15 ans seulement, un million d'hectares, sont aujourd'hui d'environ huit mille hectares.

Et le reboisement, qui a été entièrement notre œuvre, et qui depuis l'établissement de notre protectorat a triplé les étendues boisées. C'est le lent effort de notre service des Eaux et Forêts qui a permis de porter le revenu des forêts domaniales de 11 millions en 1935 à 22 millions en 1938. Un revenu qui double en deux ans, ce n'est pas mal comme récompense.

Mais le plus admirable des travaux accomplis par notre protectorat, c'est aucun doute le gigantesque plan dressé par le général Nogues et auquel le nom de l'actuel résident général restera lié, pour distribuer l'eau au Maroc et la répartir, afin d'irriguer et de féconder un nombre sans cesse accru de terres acquises pour la culture. Le général Nogues a ordonné la construction de trois grands barrages propres à irriguer chacun quelque chose comme 25.000 hectares. D'autres travaux sont en cours, tant et si bien qu'un « plan de cent ans » est prévu et qu'on pense à arriver à multiplier par deux et demi la surface des terres qui pourront cultiver.

« Dans cent ans, dit le général, le Maroc, qui a aujourd'hui près de sept millions d'habitants, en aura vingt-cinq ».

Dimanche 25 Juin

à 15 h. 30 (légal)

BÉNÉDICTION

ET

Inauguration officielle

de notre nouveau

Silo

DE

St-Philbert de Grand Lieu

Que tous nos Adhérents et Coopérateurs de la région s'y donnent rendez-vous

L'EXTINCTION du Peuple Français

Fréquemment, la presse française reproduit certains articles étrangers, passablement injurieux pour notre dignité nationale. On sait dans quels pays ils paraissent. Parce qu'ils sont signés de journalistes en services commandés, ces articles ne doivent pas nous émouvoir.

Il ne se prévient pas cependant de prêter une inculte qui trouble douloureusement nos amis de terriens. Nos impitoyables statistiques officielles, en confirmant chaque année la décadence de notre nationalité, les amènent à prophétiser « l'extinction du peuple français ». Sa mission civilisatrice dans le monde est terminée, écrivains, du moment que le peuple français renonce à vivre.

La natalité est, en effet, la grande question à l'ordre du jour; nous dirons même, la seule question importante. Tardivement, il est vrai, les pouvoirs publics l'ont enfin reconnue. Ils nous promettent prochainement un code de la famille, s'inspirant des travaux du Haut Comité de la Population. Mais ni les Pouvoirs publics, ni le Haut Comité de la Population ne semblent admettre jusqu'à ce jour que les enfants ne s'achètent pas seulement à coups de millions. Certes, il faut rétablir l'égalité de tous les pères de familles par de justes allocations familiales professionnelles. Mais cela ne suffit pas; en même temps, doit être assuré à la famille française, ce dont tous les gouvernements l'ont systématiquement frustrée depuis trop d'années : un climat spirituel et moral l'incitant à accepter courageusement les sacrifices, qui sont la rançon des joies que l'enfance apporte au foyer, d'une part; et, d'autre part, un cadre de travail où s'épanouissent librement le plus grand nombre de familles.

Ce cadre, c'est la terre qui le réalisera le mieux à condition que soit inversée notre politique économique et sociale, cette monstrueuse machine à semer les friches et à pomper vers les villes les habitants des campagnes.

Voulez-vous des berceaux ? Respectez les charnières. Faites qu'elles soient nombreuses et qu'elles paient, chacune leur homme, aussi bien, sinon mieux, que la poinçonneuse de billets, à l'entrée du métro !

Voilà ce que nous ne cessons de vous crier ! Voilà ce que vous ne voulez pas entendre ! Et il faut bien le dire, voilà pourquoi l'étranger a maintenant l'audace de nous injurier !

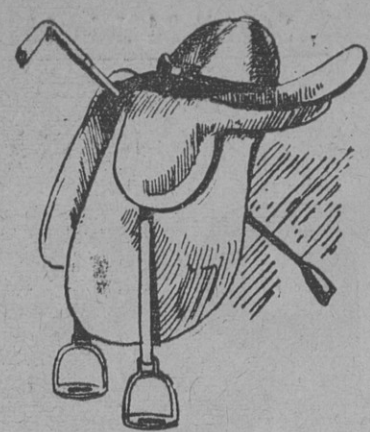
J. Le Roy Ladurie.

Secrétaire général de l'U.N.S.A.

EXONÉRATION DES CARBURANTS destinés à l'alimentation des moteurs agricoles

Les formalités à remplir pour bénéficier de cette exonération sont les suivantes :

Dépôt à la recette ruraliste des Contributions Indirectes de la commune avant le 1^{er} août de chaque année, d'un récépissé, d'une demande de contingent visée par le maire de la commune et indiquant le nombre des appareils à moteur en service sur l'exploitation, leur marque, puissance, consommation horaire moyenne, nombre d'heures d'utilisation prévues pour la période s'étendant du 1^{er} octobre de chaque année au 30 Septembre de l'année suivante, la quantité de carburant demandée (Carburant poids lourds ou gas-oil). L'attention est attirée sur le fait que passé le 30 juillet, aucune demande ne pourra être reçue.



La Page Chevaline



Les SOCIÉTÉS Hippiques Rurales et Urbaines

L'Administration des Haras, créant les Sociétés Hippiques Rurales et Urbaines, a pour but de lutter contre l'abandon massif du cheval de service, dans ses divers emplois, attelé et surtout monté.

Dès 1934, elle s'est attachée à grouper les utilisateurs principalement ceux des campagnes, pour entretenir le goût et la pratique collective du cheval.

Par la fréquentation des réunions d'équipe — celles-ci organisées sous le signe attirant de la camaraderie sportive — par le caractère attrayant et publicitaire des manifestations hippiques, elle se propose de maintenir chez les uns — participants de plus en plus nombreux — la fidélité à l'égard du cheval d'utilité ou de sport, de gagner auprès des autres — les spectateurs — une sympathie grandissante.

Remettant en faveur l'emploi, sous toutes ses aptitudes, du cheval, la Société hippique rurale développe ses utilisations, étend ses débouchés, sans lesquels resterait vaine toute tentative d'encouragement à une production accrue.

Elle concourt donc utilement à l'accroissement progressif de l'effectif chevalin.

Par ailleurs, par la pratique du sport équestre, elle développe les qualités qui font du cavalier ou du conducteur, un véritable compagnon du cheval, sachant le soigner et le bien traiter, apte à en tirer le meilleur parti. Par l'accomplissement au groupement, elle entretient cet esprit de curiosité et d'émulation qui conduit à l'élimination progressive des animaux médiocres.

Ainsi tend-elle à améliorer avec les conditions d'utilisation du cheptel chevalin, sa qualité moyenne, son rendement utile.

Mais, limiter l'action des S.H.R. aux réalisations plus particulièrement visées par l'Administration des Haras serait méconnaître le rôle non moins important qu'elles jouent dans bien d'autres domaines.

La disparition, depuis 1914, de 600.000 chevaux et mulets s'est traduite pour l'Agriculture française, par une perte annuelle de 2 milliards — représentant la valeur des denrées végétales consommées par un tel effectif; elle a de ce fait provoqué la perturbation dans l'aménagement des assolements culturaux et largement contribué à l'aggravation de la crise agricole.

Tout résultat acquis dans le sens de l'accroissement du cheptel chevalin a pour effet de rétablir l'équilibre si dangereusement rompu.

Redonnant au cheval la place qui, dans un pays ménager de ses richesses financières, doit revenir aux sources d'énergie indigènes, la S.H.R. collabore utilement à la politique de revalorisation des produits nationaux et de redressement de la balance commerciale.

Revalorisant les revenus du travail de la terre, dispensant dans les campagnes des plaisirs sains, elle attache le rural à son métier, elle réinvoque de vers les villes, elle contribue à rétablir l'harmonie au sein du corps social.

En dehors des résultats heureux qui dans l'économie de paix, s'inscrivent à largement à l'actif des S.H.R., celles-ci, complétées par les Sociétés Hippiques Urbaines, peuvent, dans l'organisation des forces défensives du pays, apporter une collaboration précieuse.

L'augmentation du cheptel chevalin s'accompagne en effet d'un accroissement parallèle de la Réserve où l'Armée puisera le jour de la mobilisation. Et cette réserve, par les soins des ca-

valiers ruraux et urbains, est constamment entretenue dans l'état d'entraînement, de ferrure et d'hygiène qui fera du cheval de réquisition un auxiliaire de la Défense Nationale prêt à l'effort immédiat.

Ainsi, la S.H.R. et U. peut aider l'Armée dans la charge onéreuse d'assurer la constitution et l'entretien du stock de chevaux éventuellement nécessaires pour les besoins de la guerre.

Par ailleurs, la pratique du sport équestre fait travailler en mode de souplesse et d'agilité des muscles qui, chez le Rural, s'exercent plus généralement au travail lent et pesant, elle rétablit chez lui l'équilibre physique en même temps qu'elle développe le réflexe de la décision prompte, elle fait de lui un « cavalier dégourdi ».

Le conviant aux jeux d'équipe, elle l'accoutume à assouplir ses velléités instinctives d'indépendance à la nécessité d'une discipline collective; elle développe chez les moniteurs le sens des responsabilités, les préparant à remplir le rôle de chefs. Et tout cet entraînement physique moral s'accomplit, en dehors de toute contrainte, joyeusement, dans un esprit conforme au tempérament français.

La cavalerie rurale, en France, groupe aujourd'hui près de 7000 adhérents.

Elle a tout d'abord pénétré dans les provinces les plus largement utilisatrices du cheval. Mais elle a sa place en toute région où ce dernier, quel qu'il soit, est associé soit au travail de la terre, soit aux services extérieurs de l'exploitation.

Elle possède maintenant sa doctrine sportive : elle impose des règles qui sont le fait de coutumes librement acceptées plutôt que de formules imposées d'autorité.

Constituée par un assemblage de groupements locaux (plus de 200) elle trouve dans les Fédérations régionales, ainsi que dans un Comité National siégeant au Ministère de l'Agriculture, un moyen de rassembler ses liaisons, d'accroître ses patronages, de maintenir ses disciplines.

Telle qu'elle est maintenant façonnée, elle représente, sous le contrôle de l'Administration des Haras, une forme nouvelle d'organisation pour la profession agricole dont elle groupe, sous le signe d'un sport accueillant, une partie importante, la masse des utilisateurs du cheval.

Ainsi permet-elle d'envisager, dans tous les domaines, des possibilités de réalisations qui resteraient interdites à toutes initiatives individuelles, à tous efforts isolés.

Des telles perspectives méritent d'attirer l'attention de tous.

Des moyens de financement et d'organisation que les pouvoirs publics et les particuliers mettront à la disposition des S.H.R. dépendra l'étendue des réalisations à attendre d'une organisation qui est prête à tous les efforts, à tous les dévouements.

Les personnes désirant constituer ou faire partie d'équipes de Cavalerie Rurale ou Urbaine approuvées par le Ministère de l'Agriculture, sont priées de s'adresser au Directeur du Dépôt d'Étalons de la circonscription à laquelle appartient leur département (ce renseignement leur sera donné à la Préfecture) ou au Secrétaire Général du Comité National des S.H.R. et U., direction des Haras, au Ministère de l'Agriculture, 78, rue de Varenne, à Paris (7^e).

Plaies des Chevaux

Gravité variable suivant la profondeur, l'étendue, le siège et la nature de l'objet coupant.

Plaies simples. — Lavages à l'eau bouillie salée (8 grammes par litre); protection avec un linge de toile, de l'ouate ou de la gaze stérilisée.

Plaies hémorragiques. — a) Hémorragie en nappe : pansement compressif à l'eau bouillie salée; b) Hémorragie veineuse : sang noir coulant abondamment. Compression en amont, si possible avec un lien élastique, à défaut avec une corde; pansement compressif à l'eau bouillie alcoolisée; c) Hémorragie artérielle : sang rouge, jaillissant par saccades. Compression élastique ou ligature serrée en aval de la plaie; ligature du vaisseau, à l'aide d'un fil, s'il peut être repéré et saisi.

Plaies infectées. — Tumeur fongueuse, suintements sanieux, douleurs vives, laniérations. Compresses d'eau bouillie salée (8 %) chaude maintenues en place, si la région le permet. Attouchements de la plaie à la teinture d'iode.

TOPIQUE POUR LES CHEVAUX COURONNÉS

Voici un produit donnant des résultats, mais qu'il ne faut utiliser que lorsque la guérison est complète, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a plus de plaie :

Teinture de cantharide, 10 grammes; teinture d'aloès, 25 grammes; teinture d'arnica, 45 grammes; teinture de noix vomique, 20 grammes.

Concours pour Chevaux d'Age

Réservé aux membres des Sociétés Hippiques Rurales de la Circonscription du Dépôt d'Étalons de La Roche-sur-Yon en 1939

**A Machecoul, le 25 Juin
Bouvron, le 30 Juillet
Châteaubriant, le 13 Septembre**

ARRETE

Article premier. — Les Concours Hippiques ruraux, pour chevaux montés et facultativement attelés, de la Circonscription du Dépôt d'Étalons de La Roche-sur-Yon, auront lieu en Loire-Inférieure en 1939:
A Machecoul, le 25 Juin;
A Bouvron, le 30 Juillet;
A Châteaubriant, le 13 Septembre.

Art. 2. — Conditions d'admission des Chevaux. — Seront admis, les chevaux hongres et les juments vides, de 4 à 15 ans inclus, sans distinctions d'espèces, à l'exclusion:

1. Des pur-sang anglais;
2. Des chevaux à l'entraînement;
3. Des chevaux de 4 à 6 ans inclus primés dans les concours de selle organisés ou subventionnés par l'Administration des Haras. Toutefois, ces chevaux pourront concourir à partir de l'âge de 7 ans.

Les marchands de chevaux et les dresseurs patentés ne pourront, s'ils sont en même temps éleveurs ou agriculteurs, engager qu'un seul cheval de leur élevage ou de leur exploitation agricole.

Art. 3. — Les animaux devront être depuis au moins trois mois la propriété des exposants qui seront obligatoirement membres des Sociétés Hippiques Rurales de la Circonscription du Dépôt d'Étalons de La Roche-sur-Yon.

Art. 4. — Conditions d'admission des Cavaliers. — Les chevaux seront présentés montés et facultativement attelés par des personnes faisant également partie de ces Sociétés Hippiques Rurales et se présentant en équipes, de 12 au moins, constituées entre membres d'une même Société Hippique rurale.

Art. 5. — Chaque cavalier ne pourra monter ou atteler qu'un seul et même cheval.

Art. 6. — Sont admis comme cavaliers:

1. Les propriétaires ou les fils et gendres des propriétaires des chevaux, ainsi que les employés de l'exploitation agricole, de nationalité française;
2. Les « gentlemen » dans le sens le plus étendu du terme — n'utilisant pas eux-mêmes leur cheval aux divers travaux de l'exploitation. Mais, en dehors de la prime s'appliquant aux chevaux qu'ils présenteront, ils ne pourront recevoir, comme cavaliers ou conducteurs, que des mentions ou des médailles;
3. Les « professionnels ». Mais ils ne recevront, soit pour eux-mêmes, comme cavaliers ou conducteurs, soit pour les chevaux qu'ils présenteront, que des mentions ou des médailles.

Sont considérés comme professionnels au point de vue des Sociétés Hippiques Rurales: le personnel des Haras; les officiers, sous-officiers et cavaliers militaires de carrière; les maîtres d'écoles d'équitation ou de dressage; les entraîneurs, les marchands de chevaux patentés, ainsi que leurs piqueurs, lads...; les hommes d'écurie appointés; les jockeys avec licence. Ne sont pas considérés comme professionnels les « cavaliers », les « jockeys sans licence » si, pour eux, le sport de la course n'est qu'un passe-temps occasionnel, leur métier principal et habituel restant, les jours ouvrables, le travail effectif de la terre.

Art. 7. — Ordre et nature des Opérations. — Le concours donnera lieu à trois présentations, dont les deux premières obligatoires et la troisième facultative.

La première présentation aura lieu, dès l'arrivée sur le terrain, après l'épreuve d'acheminement. Elle aura pour but de juger moins le modèle du cheval que sa condition, son état de conservation, son obéissance, sa tranquillité au montoir, l'état de sa ferrure et de son harnachement.

La deuxième présentation s'effectuera par le chef d'équipe conformément aux instructions qui lui seront données par le Président du Jury, qui pourra le consulter sur le degré d'assiduité des concurrents aux diverses réunions de l'équipe.

Cette deuxième présentation permettra le classement des cavaliers au point de vue de leurs aptitudes équestres.

La troisième présentation — facultative — sera attelée et aura pour but de juger les concurrents d'après leurs aptitudes au menage. Elle se fera sur une carriole chargée de 2 hommes.

L'épreuve d'acheminement est obligatoire et devra comporter une distance d'environ 10 kilomètres. Elle pourra, partiellement et pour chaque équipe, s'effectuer à la carriole, mais sans que la proportion des chevaux attelés par rapport aux chevaux montés, dépasse 20 %.

L'heure d'arrivée des diverses équipes sera fixée ultérieurement pour chaque centre de présentation et d'après les étapes à effectuer.

Les opérations des jurys commenceront vers 8 heures, pour se terminer dans la matinée, l'après-midi étant consacré aux évolutions équestres.

Art. 8. — Classement des Concurrents. — Les classements se feront:

1. A titre individuel;
2. A titre collectif;

1. Les classements au titre individuel seront déterminés: a) par une première note s'appliquant au cheval jugé moins d'après son modèle que d'après le savoir-faire de son usager; b) par une deuxième note s'appliquant aux aptitudes équestres des cavaliers, note qui, pour les membres mineurs et les membres les plus assidus, sera affectée d'un coefficient de majoration; c) par une troisième note s'appliquant à l'aptitude comme conducteur.

2. Le classement au titre collectif se déterminera d'après une note d'ensemble qui tiendra compte de l'allure générale de chaque équipe, de son entraînement, notamment dans la participation aux jeux équestres, des soins ordonnés et méthodiques apportés à éviter les accidents de toutes fatigues superflues, de la douceur envers les animaux, de l'exactitude vis-à-vis de l'horaire de marche et de la discipline de route imposée pour l'acheminement, de l'ingéniosité ordonnée avec laquelle aura été installé le cas échéant le cantonnement, soit à l'étape, soit sur le terrain de présentation.

Sera pénalisée, sauf cas de force majeure, l'équipe qui aura accepté, soit des cavaliers inexpérimentés ou brutaux, soit des chevaux dangereux, méchants, atteints de maladies contagieuses ou parasitaires, qui aura provoqué ou subi des accidents, qui se sera présentée sur le terrain soit en retard, soit en désordre, avec des manquants à l'appel, avec des équipements mal entretenus ou des chevaux de mauvaise condition, déferés, boîtes, garrotés.

Le classement à titre collectif tien-

dra compte, pour chacune des équipes, de leur activité dans le courant de l'année, du nombre des membres participants et tout particulièrement de la distance de l'épreuve d'acheminement.

Art. 9. — Attribution des Primes. — Il sera attribué:

1. D'après le classement au titre individuel, des primes d'une moyenne de 200 francs, comprenant: a) pour la première présentation, une prime au propriétaire du cheval; b) pour la deuxième présentation, une prime au cavalier;

c) Pour la troisième présentation facultative, une prime ne pouvant dépasser 50 francs au conducteur.

2. D'après le classement au titre collectif: Des primes d'équipe aux Sociétés Hippiques Rurales méritantes d'une moyenne de 125 francs par cheval monté.

Ces primes d'équipe auront pour destination, soit de faire face aux frais généraux de participation de l'équipe au Concours Hippique Rural ou autres manifestations collectives de la Société, soit de majorer, d'après le degré d'assiduité aux réunions de l'équipe dont le chef d'équipe devra rendre compte, les primes individuelles, soit de tenir compte des distances parcourues pour se rendre au Concours;

3. Une prime supplémentaire de 75 francs pourra être accordée aux chevaux reconnus de demi-sang par la production d'une carte d'origine régulière et à la condition que les animaux présentent un équilibre et une ampleur suffisante.

Le Préfet, F. LEROY.

Le grand steeple-chase de Paris à Auteuil



Ingre, à M. Arthur VEIL-PICARD, le grand vainqueur de la journée

La bonne ferrure des chevaux

C'est par la ferrure que l'homme s'est affranchi des pénibles travaux qui lui incombait et qu'il a trouvé le moyen économique de faire exécuter un travail utile au cheval et de lui permettre de parcourir de grandes distances, tout en conservant à son pied vulnérable son intégrité.

La ferrure a également pour but de pallier ou de remédier aux déficiences congénitales ou acquises et aux maladies du pied et des membres.

Les pieds des chevaux, particulièrement ceux des poulains, doivent être souvent visités. Il importe de leur donner de bonne heure quelques soins en les parant régulièrement et rationnellement au moins tous les quarante jours, dans le but de conserver leur intégrité, leur aplomb et leur fonction.

Il est facile à un propriétaire averti de constater que chez les chevaux déferés, le défaut d'aplomb s'accroît régulièrement au lieu de se corriger naturellement.

On sait bien que le cheval n'est bon qu'avec de bons pieds; que le mauvais état de la ferrure détériore les meilleurs pieds; que le cheval bien ferré dure vingt ans; que le cheval mal ferré ou marchant nu-pieds est ruiné en quelques années et ne rend que de maigres services, souvent interrompus par des boiteries, qui nécessitent la venue du vétérinaire, plus onéreuse que le prix modeste d'une excellente ferrure.

LE RENOUVELLEMENT DE LA FERRURE

L'usage du fer, l'excès de longueur du pied : voilà les deux causes qui, isolées ou réunies, appellent l'intervention du maréchal.

Il est des circonstances où le fer dure fort longtemps; alors le pied s'allonge démesurément. Après cinq se-

maines de ferrure, le fer est entraîné en avant par la croissance de la corne, il est débordé par le pied, en arrière et sur ses côtés. Alors, un grand inconfort surgit : les tendons filanchent, les os se déforment, les tendons filanchent, les os se déforment, les tendons filanchent, les os se déforment.

Avant de se mettre en route, l'homme de cheval doit donc visiter la ferrure, car une petite négligence ou parfois une mesure d'économie mal entendue peuvent causer un grand préjudice. « Faute d'un clou on a perdu un cheval ».

La plupart des défauts que l'on reproche aux chevaux sont précisément les multiples maladies du pied résultant d'un manque de soins et de la ferrure.

Beaucoup de propriétaires savent combien tout cela est important et réel, mais il y en a encore trop d'autres qui n'attachent pas suffisamment d'importance à la ferrure et aux soins à donner aux pieds.

Depuis quelque temps, par esprit d'économie, sans doute, certains agriculteurs ne font même plus soigner ni ferrer leurs chevaux. C'est là une grosse erreur qui conduit toujours à des conséquences fâcheuses.

Le cheval qui marche dans les chemins ou qui travaille dans les champs sans être ferré ne tarde pas à être mis hors de service. En effet, en peu de temps ses pieds se déforment : la parole s'échappe, la sole s'use à fond, devient striée et sanguinolente, les lacunes latérales et le sillon circulaire

LA LUTTE contre L'ANÉMIE INFECTIEUSE DES ÉQUIDÉS

L'anémie infectieuse des équidés est une grave affection qui atteint particulièrement le cheval. L'âne et le mulet y sont également sujets, mais résistent beaucoup mieux à la contagion.

C'est une maladie endémique, qui exerce surtout ses ravages dans nos régions du Nord-Est, de l'Est et dans quelques départements de l'Ouest, du Centre et du Sud-Est.

Elle se maintient très longtemps dans les exploitations infectées, où elle se manifeste périodiquement avec une virulence accrue.

Les symptômes sont les suivants: l'animal a une forte fièvre, la conjonctive, de ses yeux donne l'impression d'avoir été badigeonnée avec de l'huile, il est sujet à des coliques qui lui donnent une diarrhée très malodorante. Ses urines sont abondantes, foncées; son flanc est creux. Il se déplace en titubant et en vacillant de train de derrière. Le fourreau, la poitrine, ne tardent pas à présenter des œdèmes qui envahissent ensuite les membres et la partie inférieure de l'abdomen. Les sujets maigrissent rapidement, surtout au niveau du dos, de la croupe et des fesses. Mais c'est surtout l'examen du sang qui permet de différencier l'anémie infectieuse d'autres maladies, telles que la gourme, la fièvre typhoïde et la grippe, avec lesquelles elle peut prêter à confusion.

La durée d'évolution de la maladie varie suivant les cas. Exceptionnellement, elle peut durer en quelques jours; plus fréquemment, la mort survient au bout de 12 à 15 jours. Dans certains cas, la maladie évolue en quelques mois et comporte alors des poussées successives d'une durée de quinze jours à trois semaines. Dans l'intervalle de ces poussées, l'animal présente les apparences extérieures de la santé, mais il n'a aucune résistance à la fatigue. Enfin il arrive également que l'évolution soit plus lente encore et qu'elle dure même des années.

A l'autopsie, on observe que le foie et la rate sont très volumineux.

La maladie est causée par un virus filtrant, qui se trouve dans le sang et que les animaux éliminent dans les jétages, l'urine et les excréments. La contamination s'opère donc par la pollution des eaux de boisson et des aliments qui ont été en contact avec un animal contaminé ou ses rejets. Les instruments qui servent au transport des aliments peuvent être souillés et suffisent pour propager la maladie. C'est ainsi qu'un cheval malade peut contaminer toute une écurie.

La contamination peut encore se faire lors du séjour de chevaux sains dans les pâturages infectés par les déjections d'animaux malades ou par l'épandage de fumier ou de purin provenant d'exploitations dans lesquelles sévit l'anémie infectieuse. On a également incriminé les insectes piqueurs, les taons notamment, les oiseaux, les rongeurs. Quoi qu'il en soit, en France,

l'anémie infectieuse est surtout une maladie d'écurie, plus rarement une maladie de pâturage. Bien mieux, des praticiens ont observé qu'elle frappait les animaux occupant successivement une même place; c'est ce qui a fait dire qu'il pouvait exister des places maudites.

Aucun traitement n'est encore absolument au point. L'emploi de certains médicaments, tel que le stovarsol sodique, ont donné des résultats favorables, mais on ne peut encore affirmer si les animaux ainsi traités sont bien guéris, ou s'ils ont seulement recouvré la santé en apparence. On a également tenté de vacciner les chevaux contre l'anémie infectieuse. Des résultats ont été obtenus sur des animaux sains, mais exposés à la contagion; là encore la question n'est pas au point.

Dans ces conditions, il convient d'appliquer toutes les règles d'hygiène possible, pour éviter la contamination. Les animaux atteints seront isolés, et on prendra toutes mesures pour éviter la contamination des fourrages, des mares, des abreuvoirs, des puits, et pour réunir séparément, sur des aires étanches, les fumiers provenant des animaux malades, tandis que leur purin sera recueilli dans des fosses étanches. Pour préserver une écurie saine, on mettra en quarantaine, pendant au moins un mois, tout nouveau cheval que l'on désire y introduire.

Rappelons que depuis le décret du 21 novembre 1936, pour pallier à la propagation de cette maladie, sa déclaration est devenue obligatoire. L'existence de l'affection doit être immédiatement signalée au maire de la commune. Cette déclaration entraîne la mise en œuvre des mesures sanitaires suivantes: les animaux atteints sont marqués au feu et sont isolés jusqu'à leur abattage ou leur mort; les chevaux qui ont eu des contacts directs ou indirects avec les malades sont séparés de ceux-ci et placés sous la surveillance sanitaire pendant au moins six mois. Pendant cette période, les conditions d'utilisation des chevaux de l'exploitation sont réglementées. Les propriétaires ne peuvent se dessaisir des chevaux atteints par la maladie, si ce n'est pour les faire abattre, soit à destination de la boucherie, soit dans un clos d'équarrissage.

Si la vente a eu lieu, elle est nulle de droit, mais qu'une réclamation en nullité de la part de l'acheteur ne pourra avoir lieu lorsqu'il se sera écoulé plus de 45 jours depuis le jour de la livraison.

Le repeuplement en chevaux de l'exploitation infectée est réglementé. Il est interdit de répandre sur les pâturages des fumiers et purins provenant des milieux contaminés et de laisser les purins s'écouler dans les ruisseaux et les mares. La surveillance sanitaire de l'effectif ne cesse que six mois après l'abattage ou la mort du dernier animal malade, et après l'exécution de toutes les mesures relatives à la désinfection.

Grâce à ces précautions, on arrive à réduire les méfaits de cette maladie et à protéger, dans une certaine mesure, les exploitations saines.

Fête du Cheval à Machecoul

Dimanche 25 Juin 1939, Parc du Tenement, « Fête du Cheval », organisée par la S.H.R. de Machecoul, avec le concours des S.H.R. de Saint-Gervais, Challans, Sainte-Pazanne.

Le matin, de 8 heures à 11 heures, Hippodrome des Chaumes, Épreuves du Concours des Sociétés hippiques rurales.

L'après-midi, à 14 heures : Défilé des Sociétés. Salut à l'Étendard par les Trompettes de la S.H.R. de Machecoul. Courses. Concours Hippique.

A 16 heures : Carrousel, par un Groupe de la S.H.R. de Challans. Reconstitution d'une attaque de la Diligence « Nantes-Machecoul » (costumes de l'époque) par un Groupe de la S.H.R. de Machecoul.

Voltaire, Jeux équestres, par des Groupes de la S.H.R. de Challans.

Rétrospective d'Attelages (Costumes de l'époque), par la S.H.R. de Machecoul. Sonneries exécutées par la Société de Trompes de Chasse de la S.H.R. de Machecoul.

Entrée des voitures, piétons, cyclistes, par l'avenue de la Rabine.

Enceinte réservée, 5 fr.; Pelouse, 3 fr.; Enfants, 1 franc.

LA VILLETTE

Lundi 19 Juin 1939

Jeudi 22 Juin 1939

COURS OFFICIELS

Viande Nette				
Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	11.60	10.30	9.00	12.90
Vaches	11.70	9.70	8.40	14.00
Taureaux	9.10	8.60	8.20	10.00
Veaux	16.00	14.00	12.50	17.50
Moutons	15.40	15.00	12.00	19.90
Porcs	13.86	12.58	9.28	14.42
Brebis	de 9 fr. à 11 fr. 60.			

Poids Vifs				
Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	6.95	5.65	4.50	8.00
Vaches	7.02	5.37	4.20	8.95
Taureaux	5.45	4.73	4.10	6.20
Veaux	9.60	7.98	6.87	11.03
Moutons	9.70	7.05	5.25	9.95
Porcs	9.70	8.80	6.50	10.10
Brebis	de 3 fr. 87 à 5 fr. 22.			

(1) Cours officiels.

COURS OFFICIELS

Viande nette				
Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extra
Bœufs	11.60	10.30	9.00	12.90
Vaches	11.70	9.70	8.40	14.00
Taureaux	9.10	8.60	8.20	9.90
Veaux	16.00	14.00	12.50	17.50
Moutons	15.40	15.00	12.00	19.90
Porcs	13.86	12.58	9.28	14.42
Brebis	de 8.80 à 11.40.			

Poids vifs				
Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extra
Bœufs	6.95	5.60	4.45	7.37
Vaches	6.90	5.28	4.15	8.75
Taureaux	5.45	4.73	4.10	6.25
Veaux	9.65	8.03	6.93	11.03
Moutons	9.60	8.80	5.20	9.85
Porcs	9.70	8.80	6.50	10.10
Brebis	de 3.78 à 5.43.			

(1) Cours officiels.

Service des Avertissements Agricoles

(STATION GÉOLOGIQUE REGIONALE D'ANGERS)

Viticulture

Second avis. — La vigne est en pleine fleur dans le Gamay et le Gros-Plant; elle commence à fleurir dans le Chenin, et termine sa floraison dans le Muscadet, en époque normale.

Quelques rares taches de *Mildiou* (taches latentes ou à peine grises) ont été constatées pour la première fois à Belle-Belle, le 17 Juin. Elles proviennent de la période orageuse et pluvieuse qui va du 4 Juin (m/m 5 de pluie) au 7 (16 m/m) et n'ont été observées que sur des souches témoins non traitées (Gamay).

Le sol est sec et le temps actuel n'a pas été, jusqu'ici (fin juin) favorable au Mildiou.

Pas de nouveaux sulfatages à envisager en ce moment pour ceux qui ont fait les deux traitements d'assurances, sauf toutefois pour le Muscadet, cépage sensible.

L'Oïdium a fait çà et là son apparition. Se rappeler que le temps chaud, lorsque l'air est calme et qu'il y a quelques rosées ou brouillards le matin, est très favorable à l'Oïdium.

Il est indiqué de soufre actuellement la vigne en fleur ou défleurie, en employant de préférence un soufre cuprique.

Les papillons de Cochylis et d'Eudémis de la génération de printemps ont été très nombreux. Les larves sont actuellement en retard dans leur évolution. Un avis ultérieur fera connaître la date d'apparition des premiers papillons de la génération d'été.

Arrivages de la région à la Villette
Côte-du-Nord : 60 vœux, 40 porcs.
Deux-Sèvres : 55 bœufs, 30 vœux, 15 taureaux, 60 porcs.
Ille-et-Vilaine : 125 bœufs, 90 vœux, 15 taureaux, 300 vœux, 125 porcs.
Finistère : 30 bœufs, 25 vœux, 5 taureaux.
Loire-Inférieure : 75 bœufs, 50 vœux, 25 taureaux, 30 vœux.
Maine-et-Loire : 350 bœufs, 195 vœux, 20 taureaux, 85 vœux, 250 moutons, 90 porcs.
Mayenne : 125 bœufs, 105 vœux, 15 taureaux.
Morbihan : 15 bœufs, 5 vœux, 5 taureaux.
Sarthe : 915 bœufs, 190 vœux, 20 taureaux, 510 vœux, 50 moutons, 15 porcs.
Vendée : 170 bœufs, 90 vœux, 13 taureaux, 300 moutons.
Vienne : 20 bœufs, 20 vœux, 5 taureaux.

Observations
La température demeure modérée, ce qui incite la demande de conserver une bonne activité. Pourtant en dehors des vœux qui se vendent bien, il reste pour les différentes catégories d'animaux, d'assez nombreuses réserves vivantes aux abattoirs. La vente, par suite, a été quelque peu irrégulière. Mais dans l'ensemble la tendance est demeurée soutenue.

En gros bétail, les arrivages se chiffrent à 5.334 têtes au total contre 5.127 la semaine dernière et les réserves étaient assez nombreuses, mais les acheteurs étaient actifs et on a conservé seulement les animaux courts. Il y eut même quelques cas de légère hausse un à deux sous par livre nette.

En vœux les envois étaient également en augmentation, 2.150 têtes contre 1.817 lundi dernier. En revanche, les réserves étaient modérées. Cependant la vente a été difficile et une baisse de deux à trois sous par livre a dû être pratiquée.

Vente normale sur la base des anciens prix en moutons et en porcs. Les affaires ont été faciles pour les animaux maigres qui ont haussé de 10 centimes au kilo vif.

Angers, le 20 Juin 1939.

Et, pour les

CHOUX

ET TOUTES PROCHAINES CULTURES FOURRAGÈRES

approvisionnez-vous dès maintenant

de l'engrais qui vous donnera les meilleurs profits

PHOSAMO

NORMAL OU RICHE

Un avis de réunion

aux Producteurs de Lait

Le Bureau de l'Union Centrale des Producteurs de Lait organise une réunion de ses Délégués et de ses Membres, pour le Dimanche 22 Juillet, à 10 h. 30 (légal) précises, salle du Chapeau-Rouge, près la rue du Calvaire.

ORDRE DU JOUR

Etude, analyse et explications nécessaires sur la législation relative au Décret sur les laits de consommation.

Tous les producteurs, syndiqués ou non, les laitiers, sont invités à y prendre part, ainsi que les représentants des groupements livrant aux agglomérations du département.

Le Président : R. de la BRETONNIÈRE.

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, câbles cuivre tous les mètres, 1 m 50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise vendue FRANCO TOUTES GARES de Loire-Inférieure.

Pour le mètre carré confectionné :
Jute : vert gras 21 20
Lin et Jute : vert gras 21 75
Jute : vert gras 27 25
Chambre : N° 1 vert gras ou cachou enduit... 30 15
— N° 2 vert gras ou cachou enduit... 33 35
— N° 3 vert gras 35 45
Coton : A vert gras 23 35
— B vert gras ou cachou 25 85
— C vert gras 27 55
— D vert gras 31 65

Passer les commandes au Syndicat. Ne pas oublier d'indiquer l'inscription ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

Paul de la GARANDERIE, Ingénieur Agricole.

Le Chou Fourrager au Champ d'Expériences DU LION D'ANGERS

Le chou fourrager tient dans nos régions de l'Ouest, en particulier en Vendée, une très grande place dans l'alimentation hivernale du bétail. C'est en effet, pratiquement, le seul fourrage vert dont on dispose pendant l'hiver en quantité importante et, les rares années où de orbes gélées le font disparaître prématurément, son absence se fait cruellement sentir. Si le navet lui est supérieur pour l'engraissement du bétail, le chou fourrager garde une supériorité très nette pour l'alimentation des vaches laitières, car il permet à ces dernières d'absorber, sans refroidissement, une très grande quantité d'eau, ce qui est indispensable pour une forte production lactée.

De plus, s'il est bien cultivé, le chou fourrager est de réussite certaine et son rendement peut atteindre jusqu'à 100.000 kilos de fourrage vert à l'hectare. Toutefois, si l'on veut obtenir ces rendements élevés, il ne faut pas oublier que le chou fourrager est une plante très exigeante en éléments fertilisants.

Voici, d'après les recherches effectuées par Garol, les quantités d'éléments fertilisants enlevés au sol par une bonne récolte moyenne de 80.000 kilos à l'hectare :

Azote 280 kgs
Acide phosphorique 112 kgs
Potasse 500 kgs
Chaux 294 kgs

Ce sont là des chiffres très élevés qui viennent confirmer la nécessité de donner au chou fourrager de copieuses fumures pour obtenir un plein rendement.

On voit en particulier l'utilité d'une forte fumure potassique, le chou fourrager étant particulièrement exigeant en potasse. Or, trop souvent encore, cet élément est négligé dans la fumure du chou, ce qui est une grave erreur; c'est pourquoi nous avons jugé utile d'introduire l'an dernier le chou fourrager dans notre champ d'expérience du Lion d'Angers, afin de mettre en évidence l'importance capitale de l'élément potasse dans cette culture.

Nous avons déjà parlé dans ce journal de notre champ d'expériences du Lion d'Angers, nous rappellerons seulement aujourd'hui que ce champ destiné à mettre en évidence l'importance primordiale de la potasse dans la nutrition des plantes de grande culture, est cultivé sans fumier depuis 1931. Il est divisé en trois parcelles de 5 ares qui reçoivent tous les ans la même quantité d'acide phosphorique et la même quantité d'azote. La parcelle centrale ne reçoit jamais d'engrais potassiques, celle de gauche une simple dose et celle de droite une dose double.

L'an dernier, 1938, toutes les parcelles reçurent à la fin de l'hiver 300 kgs de scories à l'hectare; la parcelle de gauche 300 kgs, et celle de droite 600 kgs de chlorure de potassium (la parcelle centrale ne recevant, comme d'habitude aucun engrais potassique).

A la fin de Juin, toutes les parcelles

reçurent 300 kgs de sulfate d'ammoniaque à l'hectare, engrais enfoui par le dernier labour. Le repiquage eut lieu aussitôt après, le 2 juillet. Les plants utilisés pour le repiquement appartenaient à la variété « chou mollier ».

Malgré la sécheresse, la reprise fut excellente; un épandage de nitrate de soude à la dose de 200 kgs à l'hectare fut fait sur toutes les parcelles, lors du premier binage, le 25 juillet, et, à la fin du même mois, toutes les parcelles se présentaient dans de bonnes conditions.

Le mois d'août et le début de septembre ayant été très secs, les choux se développèrent peu pendant cette période; cependant, dès la fin du mois d'août, des différences très marquées s'accusaient entre les parcelles sans potasse et avec potasse. Dans ces dernières, les feuilles, quoique peu développées, restaient bien vertes et vigoureuses, tandis qu'elles jaunissaient et s'étiolaient dans la parcelle sans potasse.

Après les pluies de fin septembre, la végétation prit un essor très rapide dans les parcelles avec potasse, tandis qu'elle restait très chétive dans la parcelle sans potasse. La température très douce du mois d'octobre favorisait grandement le développement des choux dans les parcelles à fumure équilibrée et, au 19 octobre, les choux étaient splendides dans les parcelles avec potasse. Les feuilles de base atteignaient 1 mètre de longueur et il n'y avait pas le moindre jaunissement, même des premières feuilles. Par contre, dans la parcelle sans potasse, tous les plants étaient étiolés, les feuilles de base complètement jaunies, les autres très peu vigoureuses, frisées au lieu d'être bien étalées, et d'une couleur jaunâtre avec des taches blanches par endroit.

La récolte eut lieu le 9 novembre, et voici les rendements rapportés à l'hectare :

Parcelle avec 300 kgs de chlorure : 90.000 kgs;
Parcelle avec potasse : 21.250 kgs;
Parcelle avec 600 kgs de chlorure : 100.000 kgs.

On voit par ce tableau que, lorsque la potasse arrive à faire complètement défaut, les rendements deviennent insignifiants.

Seule une forte fumure bien équilibrée, avec prédominance de l'élément potasse, peut assurer une récolte maximum.

Nous signalons en terminant que l'usage de cultivateurs se plaignent chaque année de ce qu'ils appellent « la brime » du chou fourrager, c'est-à-dire du jaunissement et du dépérissement des feuilles de base à la fin du mois de septembre; presque toujours cette « brime » est due à une insuffisance de potasse dans la nutrition de la plante, on peut donc la prévenir avec efficacité en apportant, avant la plantation, de fortes doses d'engrais potassiques, et nous conseillons plutôt dans ce cas, le chlorure que la syvinit.

J. VALENTIN, Ingénieur Agronome.

Le Tabac craint-il les terres acides ?

Toutes les plantes ne s'accommodent pas d'une même réaction de sol. Les unes se plaisent en milieu physiologiquement alcalin, et sont appelées alcaliphiles; d'autres, qui sont beaucoup les plus nombreuses, préfèrent une réaction acide, et sont dites acidophiles.

Dans quelle catégorie le tabac doit-il être rangé ?

Les observations culturales fournissent déjà des renseignements sur la question. Les planteurs ont remarqué depuis longtemps que le tabac aime particulièrement les sols qu'affectionnent le maïs, le seigle, la pomme de terre, le trèfle incarnat, la vesce, le lupin, qui sont tous nettement acidophiles. Ils ont aussi constaté que les chaulages effectués directement sur le tabac diminuent en général la récolte, que lorsqu'une augmentation de rendement est parfois obtenue dans un terrain venant d'être amendé, elle provient presque toujours, non pas d'une modification heureuse de la réaction du sol, mais d'une mobilisation de ses réserves fertilisantes notamment de l'humus, laquelle influence favorablement la végétation lorsque l'apport d'engrais a été trop parcimonieux.

Les vieux planteurs doués d'esprit d'observation ont donc d'excellentes raisons de penser que le tabac se plaît en terres acides.

Des essais scientifiques ont-ils confirmé cette opinion ?

En France peu, de travaux ont été entrepris sur les conditions que doit remplir un sol pour être apte à porter du tabac. Par contre, aux Etats-Unis, des études remarquables ont été effectuées depuis la guerre sur la fertilisation de cette plante par de nombreux savants spécialisés dans la question. C'est sans nul doute dans ce pays que la fumure du tabac a été le mieux étudiée.

Il n'est pas dans le cadre de cet article de procéder à l'examen de tout ce qui a été fait quant à l'influence de la réaction du sol sur cette culture. Nous nous bornerons à résumer ci-dessous les conclusions de recherches laborieuses et scientifiquement conduites, dues à trois éminents professeurs de la Station Agronomique du Connecticut, MM. Morgan, Anderson et Dorsey.

Bien qu'il puisse pousser à la fois en terrains très acides ou très alcalins, le tabac figure parmi les plantes cultivées les plus acidophiles, puisqu'il préfère vivre en sols franchement acides (pH optimum compris entre 5 et 5,6).

Les terres dont l'acidité se situe entre ces chiffres ne doivent pas être chaulées, les amendements calcaires ne se montrant utiles qu'au-dessous de pH = 5, c'est-à-dire qu'en sols très acides.

Quand le pH s'élève au-dessus de 6, ou, en d'autres termes, quand l'acidité diminue, on enregistre, dans le rendement et en général aussi dans la qualité, une dépression d'autant plus forte qu'on se rapproche davantage de l'alcalinité. Si bien que les agronomes américains estiment qu'à ce stade de la réaction du sol, il y aurait avantage à se livrer à la culture de plantes moins acidophiles.

En outre, la maladie de la pourriture noire des racines, causée par un champignon redoutable, le *Thielavia basicola*, est susceptible, au-dessus de pH = 6, d'occasionner de sérieux dégâts, surtout sur certaines variétés.

Ces conclusions, établies à la suite de recherches portant sur plus de 2.000 champs de tabac appartenant à de nombreuses variétés, montrent qu'en France, les terres où on se livre à cette culture pèchent presque toujours, pour la plante qui nous intéresse, par défaut d'acidité, puisque leur pH est très rarement inférieur à 6. En règle générale, le chaulage y serait donc contre-indiqué, si les autres plantes introduites dans l'assolement étaient aussi acidophiles que le tabac ou si celui-ci était cultivé pendant plusieurs années de suite sur le même terrain, comme dans les « tabatières » du Nord. Il serait d'autant plus inopportuniste, que réduisant dans une forte mesure la faculté qu'a le tabac d'absorber la potasse, il accroît la nécessité d'un apport copieux d'engrais potassique.

Malgré les observations des planteurs, dont une fois de plus le bon sens a devancé la science, malgré les

études techniques américaines dont nous venons de dire un mot et qui mériteraient d'être portées à la connaissance de tous les planteurs, on a quelquefois prétendu que le tabac exige un milieu alcalin. L'Administration des Tabacs n'a-t-elle pas dit elle-même qu'il craint les terres acides ?

Le préjugé est d'importance. Essayons de découvrir comment il a pu naître.

Certains agronomes, ne séparant pas suffisamment dans leur esprit la réaction du sol de l'alimentation calcaire, sont convaincus que les plantes ayant de gros besoins nutritifs en chaux exigent *ipso facto* une terre riche en calcaire.

C'est une déduction hâtive et un raisonnement simpliste. En fait beaucoup de plantes sont à la fois acidophiles et exigeantes en chaux pour leur alimentation; on peut citer parmi elles, outre le tabac, la pomme de terre, les choux, le trèfle incarnat, le sarrasin, et bien d'autres encore.

C'est par des engrais calcaires, facilement dissociables (sulfate de chaux ou plâtre, ou mieux superphosphate de chaux, qui contient 40 % de plâtre extrêmement ténu, nitrate de chaux...), et non par des amendements calcaires, que leur alimentation en chaux doit être assurée.

D'autres, exagérément impressionnés par une campagne en faveur de la récalcification des terres, ont cru, aidés par leur imagination, que le chaulage est à recommander pour toutes les cultures dès qu'on arrive à la neutralité des sols. Voient-ils apparaître des maladies ? Une mauvaise levée s'est-elle produite ? Les récoltes sont-elles défectueuses ? C'est tout de suite l'acidité qu'ils accusent et qu'ils rendent responsable. Ils ne sont pas loin de croire que le chaulage est une panacée. Ils sont atteints de ce que M. Rives, le distingué professeur de la Faculté des Sciences de Toulouse, a appelé avec humour l'*acidomanie*.

De ce court exposé, retenons que le tabac préfère vivre en sols franchement acides, et qu'il est rare qu'il soit avantageux de le chauler. Sur la réaction propre à la culture de cette plante, comme sur bien d'autres points concernant sa fumure, l'Administration Supérieure des Tabacs commet une grave erreur.

Maurice FERRIER, Ingénieur agronome.

Enorme et sans brime

PRIMOSEINE engrais SALMON

Ecole Nationale d'Agriculture

EXAMENS D'ADMISSION ET CONCOURS DE 1939 POUR L'ATtribution DES BOURSES

Les examens d'Admission et le Concours pour l'attribution des bourses auront lieu à la Préfecture de Rennes (Ille-et-Vilaine), le lundi 31 Juillet 1939, à 9 heures.

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces réglementaires, devront être adressées au Directeur, avant le 15 Juillet 1939.

Le programme et le modèle pour demande de bourse, seront envoyés par le Directeur à toute personne qui en fera la demande.

Dans la lutte contre le DORYPHORE vous utiliserez la poudre la plus anciennement mise à la disposition des agriculteurs français

BORTOX-CONCENTRÉ

à base de Roténone du Derris Elliptica

En vente au Syndicat et Négociants

NOUVEAUX HORAIRES DES CHEMINS DE FER

LIGNE D'ANGERS A SAINT-NAZAIRE

Pour assurer convenablement le service omnibus entre Angers et Nantes, un autorail supplémentaire sera mis en circulation dans l'après-midi, savoir :

Train 675 Angers, départ à 15 h. 05; Nantes, arrivée à 15 h. 14.

Train 674 Nantes, départ à 13 h. 30; Angers, arrivée à 15 h. 14.

Le Train 617, avancé au départ du Mans, et accéléré entre Angers et

Nantes, arrivera à Nantes à 22 h. 40.

L'autorail 3905 (Savenay-Saint-Nazaire), qui était peu utilisé, sera supprimé, ainsi que le train 3904, les voyageurs du 3904 utiliseront le train 3930 qui le précède à court intervalle.

RELATIONS NANTES - RENNES

Cette relation qui, jusqu'à maintenant, s'établissait via Blain, s'établira via Redon, à partir du 15 Mai, et les voyageurs à destination ou en provenance de Blain se trouveront dans l'obligation d'utiliser les cars du service de remplacement.

